



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale en vue de la création de deux bassins d'écrêtement et la rectification du ruisseau de Combemouise pour la protection contre les crues sur la commune de Creissan au profit de la communauté de communes Sud-Hérault

Par arrêté n° 2024-04-DRCL-0179 du 25 avril 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite **du 10 juin 2024 à 9 h au 12 juillet 2024 à 17 h**.

Cette enquête concerne la commune de Creissan (lieu d'implantation du projet et siège de l'enquête).

La commissaire enquêtrice désignée est Madame Fabienne LALLEMENT, professeure des écoles à la retraite.

Toute information technique peut être demandée à Madame Frédérique ROMAN, de l'établissement public territorial de Bassin Orb-Libron par courriel (frederique.roman@vallees-orb-libron.fr).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant notamment l'étude d'impact, le résumé non-technique, les plans et annexes sont consultables :

– en mairie de Creissan et mis à disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

– sur le site du registre dématérialisé sécurisé au lien suivant :
<https://www.democratie-active.fr/bassinsecretementcreissan/> ;

– sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :
<http://www.herault.gouv.fr/Publications> ;

– au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous préalable au 04 67 61 61 61.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra également consigner ses observations et propositions :

– sur le site du registre dématérialisé sécurisé au lien suivant :
<https://www.democratie-active.fr/bassinsecretementcreissan/> ;

– par mail à l'adresse électronique suivante : bassinsecretementcreissan@democratie-active.fr ;

– sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire-enquêtrice, déposé en mairie de Creissan aux heures d'ouverture au public ;

– par voie postale à l’attention de la commissaire-enquêtrice – Enquête publique « *Création bassins écrêtement* » – Mairie de Creissan, 7 boulevard de la République – 34 370 Creissan.

La commissaire enquêtrice recevra le public aux jours et lieux définis comme suit :

MAIRIE	DATE	HORAIRES
Creissan	lundi 10 juin 2024	9 h – 12 h
	mardi 2 juillet 2024	9 h – 12 h
	vendredi 12 juillet 2024	14 h – 17 h

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, sur rendez-vous préalable au 04 67 61 61 61, en préfecture de l’Hérault (direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l’environnement) et en mairie de Creissan pendant un an à compter de la clôture de l’enquête.

Il sera également consultable sur le site Internet des services de l’État de l’Hérault (www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2).

À l’issue de la procédure, le Préfet de l’Hérault sera amené à prendre un arrêté préfectoral d’autorisation assorti de prescriptions le cas échéant ou un arrêté de refus.